

**MAIRIE
de PERNAY**

Département
d'Indre-et-Loire

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15
Absent	02

L'an deux mille vingt et un, le trois septembre, à dix-huit heures quarante-cinq, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. PENINON Jean-Pierre, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-sept août deux mille vingt et un.

Étaient présents : Mesdames et messieurs, ANTIGNY Valérie, BARTHELEMY Karine, BERGER Jean-Hugues, BROSSARD Sophie, COGNARD Karine, DE FARCY DE PONTFARCY Astrid, LE GOFF Philippe, MINAULT Vincent, PENINON Jean-Pierre, PLAULT Patrick, ROL Théo, VANDAMME Lionel, WOZNY Philippe

Absente excusée :

Mme MARCHAIS Caroline – Pouvoir donné à Jean-Pierre PENINON
Mme BARDOUX Vanessa – Pouvoir donné à Jean Hugues BERGER

Secrétaire de Séance : M. WOZNY Philippe

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION

2021/07 - n° 9 Tarifs restauration scolaire

Finances locales

M. le Maire propose de modifier les tarifs de la restauration scolaire à partir du 1^{er} octobre 2021.

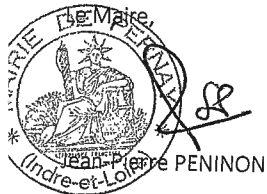
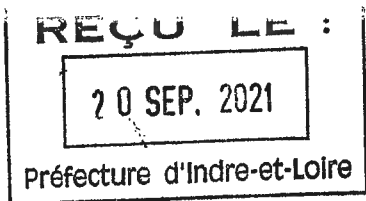
Divers

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Décide, à l'unanimité, de modifier à partir du 1^{er} octobre 2021, la tarification pour le restaurant scolaire comme suit :

	Tarifs 2020 / 2021	Tarifs applicables à partir du 1 ^{er} octobre 2021
Maternels	3,60 € / repas	3,75 € / repas
Primaires	3,90 € / repas	4,05 € / repas
Occasionnels	4,90 € / repas	5,05 € / repas
Adultes	5,90 € / repas	6,05 € / repas

Affiché le 11 septembre 2021
Transmis au Préfet
le 17 septembre 2021
Acte exécutoire



Le Maire,

Jean-Pierre PENINON